

MUNICIPALITÉ



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC D'ARTHABASKA
MUNICIPALITÉ DE SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA

AVIS PUBLIC

Aux personnes et contribuables de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska

SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL LE 10 DÉCEMBRE 2024 POUR L'ADOPTION DU BUDGET 2025 ET DU PROGRAMME TRIENNAL DES IMMOBILISATIONS

Une séance extraordinaire sera tenue le **10 décembre 2024 à 13 h 30** au Centre Administratif de Saint-Christophe d'Arthabaska afin de traiter les sujets énumérés à l'ordre du jour ci-dessous.

ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Adoption du budget de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska pour l'exercice financier se terminant le 31 décembre 2025
3. Adoption du programme triennal des immobilisations (PTI) de la Municipalité de Saint-Christophe d'Arthabaska pour les années 2025-2026-2027
4. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
5. Levée de la séance

Les délibérations et les questions lors de cette séance porteront exclusivement sur le budget 2025 et le PTI 2025-2026-2027.

DONNÉ À SAINT-CHRISTOPHE D'ARTHABASKA CE 2^e JOUR DE DÉCEMBRE 2024.

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et greffière-trésorière**

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée, résidant à Beaulac-Garthby, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en le publiant sur le site Internet de la municipalité le 2^e jour de décembre 2024, le tout, conformément au règlement 079-2021.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat, ce 2^e jour de décembre 2024.

**Me Katherine Beaudoin,
Directrice générale et greffière-trésorière**